



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de juillet 2022

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition ,des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans son rapport au mois de septembre 2021 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais.

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-BURUNDI reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **seize (16) cas** d'assassinats, **un (1) cas** d'enlèvement, **deux (2) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que **sept (7) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de deux années après la mise en place de nouvelles institutions , la répression s'observe toujours.

Ainsi pour cette période du mois de juillet 2022, l'Acat-Burundi a pu répertorier **seize (16) cas** d'assassinats.

1. En date du 02 juillet 2022, en pleine journée sur la Colline KANYINYA de la commune et province KIRUNDO, des imbonerakure (jeunes du parti au pouvoir le CNDD-FDD) ont battu à mort un citoyen natif de la colline RUTAGARA de la zone MUGENDO en commune NTEGA de la province KIRUNDO. La victime a été accusé de vol dans un ménage , la population de la localité demande que justice soit faite pour ce crime car même si la victime était coupable de vol, elle devait être punie conformément à la loi.
2. En date du 03 juillet 2022, deux (2) personnes connues sous les noms de Joseph NDAHANIMANA et Jean Pierre KUBWAYO ont été assassinées et une femme du nom de Goreth GAKOBWA a été blessée par des inconnus sur la colline et zone KIRAMIRA de la commune RUGOMBO en province CIBITOKÉ. Les mobiles ainsi que les auteurs de ces crimes n'ont pas été connus. L'administration dit avoir commencé des enquêtes.
3. En date du 04 juillet 2022, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Déo NKIRIRYEJO a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde sur un arbre sur la colline CIGUMIJE de la commune et province NGOZI. La victime ne présentait aucun signe attestant son éventuel suicide ce qui laisse penser à un meurtre déguisé en suicide par ses bourreaux. La police locale dit avoir débuté des enquêtes.
4. En date du 04 juillet 2022, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Jean Bosco NIYONKURU qui exerçait comme transporteur de personnes et des biens à l'aide d'un véhicule de type probox a été retrouvé en commune MARANGARA de la province NGOZI.

La victime a répondu à un appel anonyme des personnes qui lui demandait d'aller leur octroyer de l'assistance puisque leur véhicule était tombé en panne. Arrivé à l'endroit indiqué le défunt a été poignardé et son corps placé dans son véhicule. La police a dit avoir commencé des enquêtes afin de pouvoir identifier et arrêter les auteurs de cet assassinat.

5. En date du 05 juillet 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé près de la rivière NTAHANGWA du côté de la zone BUYENZI non loin de l'Hôtel dénommé Star Hôtel situé en zone BUYENZI de la commune MUKAZA en Mairie de Bujumbura. Le corps aurait été emmené dans cet endroit en provenance du lieu du crime du fait qu'aucun signe du crime ne se trouvait sur place. Les auteurs ce meurtre n'ont pas été identifiés .
6. En date du 09 juillet 2022, un corps sans vie d'une personne non identifiée en décomposition a été retrouvé dans une toilette d'un surnommé MWANAMWANA, taxi motard chef des Imbonerakure de la sous -colline CIBISHURI, colline RUHEHE de la commune BUGABIRA en province KIRUNDO. Cet imbonerakure a été arrêté et conduit au cachot du parquet de KIRUNDO pour enquêtes selon une source dans la localité.
7. En date du 12 juillet 2022, un corps sans vie d'une femme a été retrouvé sur la colline KIZINGAMO de la zone KABUYE en commune et province MAKAMBA. La victime qui n'a pas été identifiée a été enterrée sur ordre des administratifs de la localité sans que des enquêtes ne soient menées en vue de son identification ainsi que celle des présumés auteurs de son assassinat.
8. En date du 15 juillet 2022, le corps sans vie décapité d'une fille connue sous le nom d'Aline KANEZA, a été retrouvé dans une localité dénommée GATANGA sur la colline MUGOZI de la commune et province de Bururi. Les circonstances ainsi que les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.

9. En date du 17 juillet 2022, le corps sans vie d'une fille connue sous le nom de Divine NDUWIMANA, étudiante à l'université du Burundi a été retrouvé près de son domicile situé au quartier 9 de la zone NGAGARA en commune NTAHANGWA de la Mairie de Bujumbura. La victime présentait des signes d'un meurtre par strangulation mais les auteurs présumés de cet assassinat n'ont pas été identifiés. Un suspect du nom de Gilbert NIMPAGARITSE lui-même étudiant à l'université du Burundi a été arrêté par la police pour raisons d'enquêtes.
10. En date du 17 juillet 2022, quatre (4) corps sans vie et en décomposition ont été retrouvés sur la colline GAFUMBEGETI de la zone BUTAHANA en commune de MABAYI dans la province CIBITOKÉ. Ces corps sans vie n'ont pas été identifiés et les militaires les ont par la suite enterrés sans procéder à des enquêtes en vue de leur identification ainsi que les circonstances dans lesquelles ils ont été assassinés.
11. En date du 26 juillet 2022, un corps sans vie d'un jeune homme a été découvert dans une palmeraie située sur la colline de GIFURWE près du cimetière de MPANDA en province de BUBANZA. Les passants qui ont vu ce corps ont lancé l'alerte et les agents de la Croix Rouge locale sont venus désinfecter les lieux avant de procéder à l'enterrement de la victime sans son identification ainsi que celle des présumés auteurs de son assassinat.
12. En date du 29 juillet 2022, un corps sans vie d'Ezéchiel NSENGIYUMVA a été découvert pendu sur un arbre à l'aide d'une corde sur la colline de GAKEREKWA, zone de BUTAHANA, commune de MABAYI en province de CIBITOKÉ. Cet homme de nationalité rwandaise était connu sur cette colline, il y vivait depuis longtemps. Ses voisins le connaissaient depuis une vingtaine d'années, il exerçait le métier de mineur. L'entourage soupçonne les imbonerakure d'avoir assassiné cet homme du moment que certains de ses effets personnels ont été retrouvés chez certains imbonerakure dont les habits, de l'argent et de l'or. Les présumés auteurs de l'assassinat de cet homme seraient Prosper NGENDAKUMANA, Isaac SIJENDEMA, Simon VYAGOYUMUGABO, Mathias alias KIDASHI, Léopold NTAKIRUTIMANA,

Berchmans HAKIZUBURUNDI et Jean SIBORUGIRA. Tous ont été arrêtés par la police pour des raisons d' enquêtes.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Jean Paul NDABACEKURE, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), originaire de la commune MUBIMBI de la province BUJUMBURA est sans nouvelles de lui depuis le 13 juillet 2022 après qu'il ait été enlevé sur la colline TENGA-GAHWAMA, zone RUBIRIZI, commune MUTIMBUZI, province BUJUMBURA par Salvator HORIHOZE, responsable provincial du SNR (Service National des Renseignements). La victime a été d'abord ôté de ses vêtements puis embarqué à bord d'un véhicule de ce responsable du SNR vers une destination inconnue. Ses proches ont cherché dans tous les cachots connus mais sans succès.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de juillet 2022. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **deux (2) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 14 juillet 2022, Marie Chantal NIJIMBERE, résidant au chef-lieu de la province MAKAMBA a été arrêté par le Procureur de la République en province MAKAMBA. Cette femme a été accusé d'atteinte au bon déroulement du travail de la justice. La victime qui est en conflit foncier avec les enfants de son frère aurait raté un rendez-vous judiciaire lorsque les juges s'étaient rendus sur le terrain ce qui a fait réagir le Procureur en l'emprisonnant. Les habitants de cette localité dénoncent l'attitude de ce Procureur et précisent que cet emprisonnement viserait à contraindre cette femme de rendre cette propriété foncière qu'elle aurait plutôt acquise en toute légalité.

2. En date du 27 juillet 2022, deux (2) militants et responsables du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) en commune KAYOGORO de la province MAKAMBA connus sous les noms de Bonaventure NDIKURIYO surnommé Bolingo et le nommé NZIRUBUS, ont été arrêtés et conduits au cachot de la police à KAYOGORO par Daniel HAKIZIMANA, le chef de zone de MUGENI de la même commune. Ils supervisaient la construction de la permanence de leur parti en cette zone. Les mobiles de leur arrestation n'ont pas été précisés . Ces militants du CNL ont été relaxé en date du 30 juillet 2022, moyennant paiement d'amende de 10.000 Fbu chacun.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de juillet 2022.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **sept (7)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont un cas de viol, ont été recensés durant ce mois de juillet 2022

- **TORTURE**

1. En date du 15 juillet 2022, des éléments imbonerakure dont Jean Claude NIBIGIRA, Georges NIZIGIYIMANA et KWIZERA ont sauvagement battu Jean NIYONGABO, domestique d'Alexandre GIKONYONZI ; ils faisaient partie d'un groupe qui patrouillait la nuit sur la colline et zone JENDA de la commune MUGONGO-MANGA en province Bujumbura. La victime s'est vue dépouillée de son argent équivalant à une somme de 58 000 Fbu par ses tortionnaires qui l'accusaient de n'avoir pas sa carte nationale d'identité sur lui.

2. En date du 22 juillet 2022, Paul HATUNGIMANA et Déo NSHIMIRIMANA, résidant sur la colline GIHINGA de la commune KAYOKWE en province MWARO ont été battus par Gordien MUNEZERO et Jean Marie qui faisaient partie d'un groupe d'imbonerakure en rondes nocturnes dans cette localité. Les deux victimes ont été ensuite arrêtées par la police et conduites au cachot de cette dernière en commune KAYOKWE tandis que leurs tortionnaires n'ont pas été inquiétés.
3. En date du 24 juillet 2022, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National, pour la Liberté) connus sous les noms de Néhémie NIMUBONA et Longin, ont été battus par les imbonerakure dirigés par secrétaire communal de leur parti à BUYENGERO en province RUMONGE connu sous le nom d'Obed NDAYIZIGIYE. Cet acte a été commis sur la colline KANYINYA de la zone MUYAMA en commune BUYENGERO de la province RUMONGE. Malgré la présence des policiers sur les lieux, ces tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

■ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 09 juillet 2022, deux(2) personnes connues sous les noms de Jean Claude NSABIMANA et Gustave NIBAYUBAHE ont été blessées par balles. Les victimes se trouvaient dans un Bar situé sur la colline MATYAZO, zone GISHIHA, commune VUGIZO, province MAKAMBA et une altercation les ont opposé à un militaire se trouvant dans ce Bar. Le militaire s'est vite rendu sur son poste de commandement qui n'était pas loin du Bar et est revenu avec un fusils puis, a tiré et blessant les deux personnes. Le militaire a été arrêté tandis que les victimes ont été conduites vers une structure de soins pour y être prises en charge.

- **CONCLUSION.**

Le mois de juillet 2022 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continue des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.

- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.